

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Show-through/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | <input type="checkbox"/> Title page of issue /
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue /
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead /
Généralique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

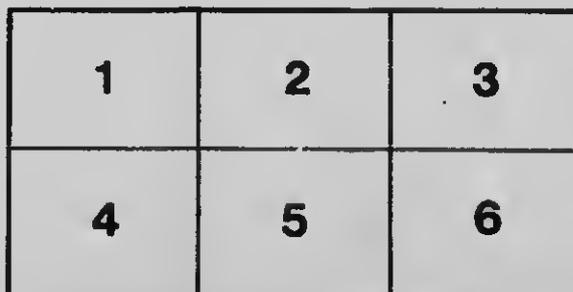
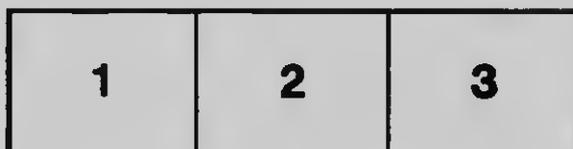
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



1.0



1.1



1.25



1.4



1.6



1.8



2.0



2.2



2.5



2.8



3.2



3.6



4.0



4.5



5.0



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5089 - Fax

ans 2835)
804
9714287

R. P. HUGOLIN, o.f.m.

LES FRANCISCAINS
— ET —
LA CROISADE ANTIALCOOLIQUE

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

(CANADA)

APERÇU SOMMAIRE DE LEURS TRAVAUX

PRÉPARÉ

POUR LE CHAPITRE GÉNÉRAL
DE L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS

*Tenu à ROME
au mois de mai 1915*

MONTREAL

1915

Can

Sam.

Leeway, August 21.

Acc 28357

800

97 4057

890251

LES FRANCISCAINS
ET
LA CROISADE ANTIALCOOLIQUE



R. P. HUGOLIN, o.f.m.

LES FRANCISCAINS
— ET —
LA CROISADE ANTIALCOOLIQUE

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

(CANADA)

APERÇU SOMMAIRE DE LEURS TRAVAUX

PRÉPARÉ

POUR LE CHAPITRE GÉNÉRAL
DE L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS

*Tenu à ROME
au mois de mai 1915*

MONTREAL

1915

ROYAL TOWN
CANADA

HV5309

09

H81

1915

P448.

PRO MANUSCRIPTO

ROYAL SOCIETY
CAMBRIDGE

ARCHEVÊQUE
DE
MONTRÉAL

Montréal, 14 avril 1915.

Révérénd Père Ange-Marie,

Supérieur provincial des Franciscains.

Mon Révérend Père,

Tous mes vœux vous accompagnent dans le voyage que vous allez entreprendre pour assister au Chapitre Général de votre Ordre. J'espère que vous nous reviendrez.

Permettez-moi de profiter de l'occasion favorable qui m'est offerte pour dire à l'Administration générale combien j'apprécie le zèle apostolique des Fils de Saint François à Montréal. Ils ont l'estime et la confiance de toute la population. Sous leur direction le Tiers-Ordre est très florissant. Les fraternités d'hommes et de femmes sont nombreuses, fidèles aux constitutions, et donnent partout l'exemple de la pratique des vertus chrétiennes.

Je n'ai certainement pas de plus dévoués auxiliaires que ces dignes religieux. Ils sont toujours prêts à rendre service. Ils prêchent chaque année plusieurs retraites dans nos communautés. Ils donnent un temps considérable au ministère de la confession, et que d'âmes viennent chercher auprès d'eux lumière et consolation! Jamais je n'ai eu avec eux la moindre difficulté, jamais je n'ai entendu de plainte à leur sujet. Pour toutes mes oeuvres diocésaines ils me sont d'un précieux secours.

Mais surtout que n'ont-ils pas fait pour combattre le fléau de l'alcoolisme dans notre ville et dans nos campagnes.

Voilà 10 ans maintenant que j'ai commencé une croisade de tempérance. Ce sont les Pères Franciscains qui reçurent particulièrement la mission de la prêcher. Ils s'acquittèrent de cette mission avec zèle et prudence, et à la prédication ils ont joint la publication d'une revue qui, répandue dans toutes nos paroisses, a fait un bien considérable. Les résultats de notre campagne ont dépassé nos espérances. Le clergé et les Ligues antialcooliques ont contribué à les obtenir, mais les Franciscains y ont leur large part. J'aime à leur en témoigner ma reconnaissance.

Je pourrais ajouter bien des choses encore. Ce que j'ai dit suffira pour faire voir aux vénérables membres de votre Chapitre quelles belles oeuvres les Franciscains accomplissent à Montréal.

Agréez, mon révérend Père, l'assurance de mes sentiments très affectueux et très dévoués en Notre-Seigneur.

†PAUL, archevêque de Montréal.

LES FRANCISCAINS ET LA CROISADE ANTIALCOOLIQUE

Depuis de nombreuses années se dessine ou se poursuit, dans tous les pays civilisés, un mouvement antialcoolique; mouvement peu apparent aux regards des catholiques, peu efficace sur leur conduite, parce que partout à peu près ce mouvement a été et reste d'initiative laïque et neutre, sinon protestante.

Dans la catholique Province de Québec l'initiative est venue de l'Eglise, et la croisade antialcoolique est restée, aux yeux de tous, principalement une campagne entreprise et poursuivie par l'Eglise, par le clergé; d'où l'ampleur du mouvement, d'où son efficacité profonde, qui fait l'étonnement et l'envi des groupements antialcooliques des autres pays.

Le 20 décembre 1905, sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal inaugurerait cette croisade par une lettre pastorale restée célèbre. Ce n'est pas, il faut le bien noter, que le Canada français souffrit plus que d'autres contrées du mal de l'intempérance; mais il en souffrait lui aussi, et la sollicitude de nos évêques, émue à la vue du mal, résolut de le combattre et de le supprimer. D'autres croisades contre l'intempérance avaient eu lieu dans le passé, toujours conduites par l'épiscopat: celle du Grand Vicaire Mailloux, dans la région de Québec; celle de Chiniquy, dans celle de Montréal; celle des Pères Oblats, au diocèse de Saint-Hyacinthe. Les fruits avaient été abondants, mais peu à peu le mal avait regagné le terrain perdu, de sorte qu'en 1905 le temps était

venu de prêcher une nouvelle croisade. Mgr l'Archevêque de Montréal en prit l'initiative pour son diocèse; à sa suite, Mgr l'Archevêque de Québec, NN. SS. les Evêques de Joliette, de Saint-Hyacinthe, de Chicoutimi, de Rimouski, de Valleyfield, des Trois-Rivières, proclamèrent aussi la guerre sainte contre l'alcoolisme et l'intempérance dans leurs diocèses. La lettre pastorale de Mgr l'Archevêque de Montréal, après les considérations les plus élevées et les plus convaincantes sur l'opportunité et la nécessité d'une croisade antialcoolique, se terminait ainsi:

"A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables frères, les chanoines de notre cathédrale, nous décidons et statuons ce qui suit:

"1o Le clergé donnera, le premier, l'exemple de la tempérance qu'il doit prêcher. En conséquence, dans les presbytères et les communautés religieuses, à l'occasion des visites pastorales, des concours pour retraites et missions, des visites de prêtres ou de laïques, avant et après les repas, on s'abstiendra de toutes liqueurs alcooliques.

"2o Nous demandons à toutes les familles de faire la même chose; de rompre absolument avec la déplorable habitude d'offrir et de prendre des spiritueux tels que cognac, genièvre, rhum, whiskey, etc., lors des réunions, des soirées, des dîners, des visites, et particulièrement des visites et des fêtes du premier de l'an. Que tous les alcools disparaissent donc de nos demeures; usons-en seulement dans les cas de nécessité et sur l'ordre du médecin. Messieurs les curés ne manqueront pas de revenir souvent sur ce sujet, dans les avis qu'ils donneront aux fidèles.

"3o Nous supplions les jeunes gens et les pères de famille

de ne pas aller dans les cabarets et les buvettes sans de graves raisons ; de ne pas y prendre de boissons enivrantes, et surtout de renoncer à la pratique, hélas, si commune du petit verre et de "la traite." Nous serions heureux de voir tous les hommes de bien se liguer contre ce désordre social qui engendre tant de maux pour la famille et pour l'individu. Nous conjurons en particulier les citoyens de la classe dirigeante et les membres des professions libérales de prêcher d'exemple sous ce rapport.

"4o Nous demandons aux prêtres, aux directeurs de collèges et aux instituteurs en général, de parler souvent de l'intempérance dans les classes, et de prendre tous les moyens possibles pour inspirer aux élèves l'horreur de ce vice.

"5o Nous ordonnons que dans toutes les paroisses on se mette à l'oeuvre immédiatement pour établir des ligues ou sociétés de tempérance. 1o Parmi les enfants depuis l'année de la première communion jusqu'à l'âge de dix-huit ans ; 2o parmi les jeunes gens ; 3o parmi les chefs de famille. Saint Jean Baptiste sera le patron de ces ligues dont les membres devront s'engager à ne pas prendre de boissons spiritueuses hors le cas de maladie et de réel besoin. Ces sociétés existent déjà dans quelques paroisses et y font le plus grand bien. Leurs règlements et les faveurs spirituelles obtenues pour elles seront promulgués bientôt. Nous ne disons aujourd'hui que l'essentiel et ce qui doit faire l'objet des efforts et du zèle de tous, du peuple comme du clergé.

6o Nous confions particulièrement la prédication de la tempérance aux révérends Pères Franciscains, que nous nommons par les présentes les apôtres de cette grande oeuvre dans notre diocèse. Messieurs les curés les inviteront à venir

prêcher à leurs fidèles à l'époque qui leur paraîtra la plus favorable. Mais on ne les attendra pas pour établir les sociétés dont nous avons parlé. Chaque curé devra commencer à les instituer sans retard en faisant appel à la bonne volonté de ses paroissiens. On pourra profiter pour cela des réunions de la ligue du Sacré-Coeur et surtout des retraites et des missions. Nous demandons spécialement et instamment que l'on s'occupe avec le plus grand zèle des enfants et des jeunes gens sur qui vous devrez compter pour former la génération sobre de l'avenir.

"Vo Nous voulons aussi que dans nos collèges et notre Université on fonde ces associations de tempérance. Les élèves de ces importantes institutions sont, ils le savent, l'objet de notre plus vive sollicitude et de notre plus tendre affection. Notre ardent désir est qu'ils deviennent un jour des hommes de caractère et de principes, des hommes de science et de vertu, pour l'honneur de l'Eglise et de la patrie. Ils ne deviendront tout cela qu'en autant qu'ils seront véritablement tempérants. Qu'ils se souviennent de tant de beaux talents prématurément anéantis par le poison de l'alcool. Nous ne voulons pas qu'ils aient un si triste sort, et voilà pourquoi nous tenons tant à voir la sobriété et la tempérance en honneur dans nos collèges classiques et dans notre Université."

J'ai cité tout au long ces dispositifs du mandement de Mgr l'Archevêque de Montréal parce qu'ils définissent la nature de l'apostolat et déterminent dans toutes ses parties le vaste champ d'action que Sa Grandeur confiait au zèle des Franciscains en son diocèse.

LA PREDICATION DE LA TEMPERANCE.

Dès le mois de février 1906, nos Pères commencèrent leurs prédications dans le diocèse de Montréal; elles débordèrent bientôt dans les autres diocèses, et durant deux ou trois années surtout, la plupart des missionnaires de tous ordres, Dominicains, Jésuites, Oblats, Rédemptoristes etc., furent occupés à prêcher des retraites, triduum et sermons de tempérance, à travers la Province de Québec, à ses deux millions de catholiques.

Prédication pénible que celle-là. Il s'agissait partout de faire l'assaut des volontés, d'habitudes invétérées, de réfuter mille objections, de renverser les obstacles semés par les intéressés au maintien des buvettes et de leur prospérité. Rude bataille, qui commençait vers le milieu de la retraite, lorsqu'elle était de huit jours, pour ne se terminer qu'à la victoire définitive, au moment de la prise de la croix de tempérance, cette croix de bois noire et nue, symbole de la tempérance parmi nos populations. La bataille était rude, mais quelle récompense dans le triomphe final!

Les hommes qui ont donné leur nom à la société de tempérance sont réunis dans le sanctuaire. Dans la nef, les mères, les épouses, les enfants, contemplant avec émotion cette scène d'un intérêt si vite! pour le bonheur de leurs foyers. A la suite d'une allocution par le missionnaire et d'un cantique chanté par la foule, le curé ou le prédicateur, revêtu de l'étole, procède à la bénédiction des croix entassées près de l'autel, puis celles-ci sont distribuées aux aspirants, qui les reçoivent à genoux en les baisant. Quand la distribution est finie, entre eux et le missionnaire s'engage le dialogue suivant, mis en usage par les PP. Franciscains:

D.—Mes chers frères, pour l'amour de Jésus-Christ, et avec la grâce de Dieu, vous allez vous engager à pratiquer toute votre vie la tempérance. Promettez-vous de ne jamais faire usage de boissons fortes, excepté dans le cas de maaldio?

R.—Oui, je le promets.

D.—Promettez-vous de ne *traiter* personne?

R.—Oui, je le promets.

D.—Promettez-vous de n'aller aux auberges que pour de graves raisons?

R.—Oui, je le promets.

D.—Promettez-vous d'exhorter à la tempérance vos parents, vos amis?

R.—Oui, je le promets.

D.—Promettez-vous de garder les autres règles de la Société?

R.—Oui, je le promets.

A genoux, reprend le missionnaire, vous allez maintenant prononcer avec moi votre engagement, et que Dieu vous soit en aide!

Et la voix du missionnaire articule lentement cette formule solennelle, que répètent à haute voix, membre à membre, héroïquement, les centaines d'hommes armés de la croix.

Devant Dieu et son prêtre — je prends — avec la croix de Jésus-Christ — la résolution sincère — de pratiquer la tempérance — le reste de ma vie — conformément aux règles de notre Société.

Je le fais — pour l'amour de Dieu; — pour mon salut et celui du prochain; — pour honorer la soif brûlante — de Jésus en croix; — pour réparer les péchés — des malheureux ivrognes; — pour attirer les bénédictions du Ciel — sur ma famille.

Je prie la Sainte Vierge — et Saint Jean Baptiste, notre patron — d'obtenir du Bon Dieu pour moi, — la fidélité à mes promesses.

Tel est le spectacle émouvant qui fut donné par plusieurs centaines de paroisses, à la suite des prédications de la tempérance, pendant quelques années! Les femmes et les jeunes filles furent aussi enrôlées dans la Société de tempérance. La rôle de la femme est en effet trop important dans la lutte antialcoolique pour que les missionnaires n'aient pas voulu s'assurer son concours; l'article 15 du règlement de la société de tempérance promulgué par Mgr Bruchési, le 22 janvier 1906, portait du reste: "Les jeunes filles et les mères de famille devront être des apôtres zélés de la tempérance qu'elles s'engageront à pratiquer et à faire pratiquer autour d'elles. On profitera des confréries pieuses dont elles font partie pour les enrôler dans la grande société que nous établissons."

Quelle fut la part des Franciscains dans cette croisade de prédications? La revue *La Tempérance*, no de mai 1908, récapitule ainsi leur travail pour les deux premières années: "Indépendamment d'un grand nombre de sermons isolés, et 78 conférences avec projections lumineuses, il a été prêché 160 triduums et retraites. Durant ces prédications le nombre connu des personnes qui prirent la tempérance est de plus de 80.000, ainsi réparties:

Hommes et jeunes gens	39,765
Dames et demoiselles	32,070
Enfants	9,280

Il est bon de noter que sur le nombre d'hommes et de jeunes gens enrôlés, les chefs de famille figurent pour plus de

la moitié, c'est-à-dire pour 20,863 têtes. Si considérable que paraisse ce chiffre de 81,115 tempérants, nous tenons à faire remarquer qu'il n'est fourni que par une centaine de paroisses; les résultats de la croisade dans les autres localités n'ayant paru dans la chronique que sous l'indication vague: 2/3, 3/4, etc., de la paroisse.

Les retraites de tempérance continuent à être prêchées, soit pour établir la tempérance dans des paroisses retardataires, soit pour y renouveler l'ardeur des premiers jours dans les paroisses où la Société de tempérance a été fondée. Il est impossible de fixer, même approximativement, le chiffre total de nos prédications et de préciser le nombre des fidèles enrôlés par nous dans la Société de tempérance depuis 1906.

En ce qui concerna le nombre de nos pères engagés dans cette croisade, tous nos prédicateurs l'ont été plus ou moins, et leur nombre eût-il été triplé qu'ils auraient à peine suffi à toutes les demandes et à tous les besoins. C'est toutefois simple justice que de mentionner, dans un mémoire comme celui-ci, les noms des pères Ladislas Minette et Joachim-Joseph Monfette. Les prédications nombreuses du père Ladislas, sa spécialisation dans les conférences illustrées de projections, sa qualité de premier directeur de *La Tempérance*, poste qu'il conserva jusqu'en 1910, lui donnèrent une place prépondérante dans la croisade antialcoolique, dès les débuts. Depuis 1910, le R. Père se dévoua sur un autre champ d'action. Le Père Joschim, lui aussi l'un des missionnaires de la première heure, est devenu et il est resté le principal et le plus dévoué, comme le plus populaire apôtre de la tempérance. Il a parcouru le pays dans tous les sens, avec des succès constants. Depuis quelques années membres avec le Père Ladislas

du comité de tempérance du Conseil d'action sociale diocésain des Trois-Rivières, il est en outre missionnaire diocésain au même diocèse pour le tiers-ordre, la bonne presse et la tempérance, trois oeuvres chères à l'évêque des Trois-Rivières, Mgr Cloutier. Cette fonction assignée au Père Joachim par Mgr l'Evêque des Trois-Rivières ne l'empêche pas de travailler avec zèle par tout le pays.

LES FRANCISCAINS ET LA PUBLICITE ANTIALCOOLIQUE.

Comme notre apostolat par la plume fait l'objet d'un travail bibliographique spécial annexé à ce mémoire, je serai très bref sur ce point. Je me contenterai de noter que depuis 1906, notre apostolat par la plume a été de pair avec celui de la prédication. Nous avons publié de nombreux tracts et brochures antialcooliques, au chiffre total de plus de 500.000 exemplaires.

LA "TEMPERANCE"

Dès le début de la croisade la nécessité d'un bulletin antialcoolique parut s'imposer, et le T. R. P. Colomban-Marie Dreyer, alors ministre provincial, le fonda au printemps de 1906, avec la pleine approbation et la bénédiction de Mgr l'Archevêque de Montréal, qui écrivait, le 3 avril 1906, aux "missionnaires de la tempérance", les PP. Franciscains: "Oni, mes chers Pères, je fonde sur le *"petit missionnaire"* (le bulletin) les plus belles espérances. Je suis convaincu qu'il sera pour vous un auxiliaire puissant dans la noble campagne qu'à ma voix vous avez entreprise. Aussi c'est de tout coeur que

jo le bénis, comme jo bénis tous ceux qui lui feront bienveillant accueil." De leur côté, son Excellence Mgr Doust Sbarretti, délégué apostolique au Canada, et Mgr l'Archevêque de Québec donnèrent au bulletin à son berceau les encouragements les plus bienveillants, dans des lettres que publia *La Tempérance*, no de juin 1900. *La Tempérance* reçut enfin, au début de sa deuxième année, la plus haute marque de bienveillance qui se puisse souhaiter, et qui mit le comble à notre bonheur. Le Souverain Pontife lui-même, Sa Sainteté Pie X, daigna adresser à *La Tempérance*, à la date du 20 juin 1907, une lettre autographe dont voici la traduction :

"Nous saluons avec un véritable plaisir la revue *La Tempérance*, qui a pour but, non seulement de réprimer l'abus de la nourriture et des boissons enivrantes, mais encore d'inculquer la modération en toutes les autres choses qui sont disposées par la divine Providence à bien conduire la vie. Intimement convaincu du bien que produira cette publication en rappelant sans cesse aux fidèles l'obligation de pratiquer cette vertu, même au point de vue des avantages matériels qu'elle entraîne, nous accordons avec effusion de cœur la Bénédiction Apostolique aux directeurs, aux rédacteurs, à tous ceux qui ont donné leur nom à la tempérance et à tous les lecteurs de la Revue, en souhaitant que cette Bénédiction soit pour tous la source des meilleurs encouragements. Donné au Vatican, le 20 juin 1907. Pie X, Pape."

Ainsi encouragés, les missionnaires de la tempérance n'ont épargné ni leur temps ni leur dévouement pour développer et faire progresser, au prix de bien des sacrifices, une oeuvre reconnue si utile à l'Eglise et à la Société. *La Tempérance* compte en moyenne, depuis ses débuts, 25,000 abonnés.

Voici maintenant quelques chiffres éloquents pour illustrer l'œuvre franciscaine de publicité antialcoolique au Canada. Nous avons publié, depuis 1906, des tracts et brochures de tempérance au chiffre total de plus de 500,000 exemplaires, représentant 15 milliards de pages; 200,000 de ces brochures et tracts — principalement des brochures — ont été distribués gratuitement. De la revue il a jusqu'à date été publié 600,000 exemplaires, formant 75 milliards de pages, soit un total de 90 milliards de pages de "littérature" de tempérance en 9 ans, ou une moyenne annuelle de 10 milliards.

Par la force des choses, les bureaux de la revue devinrent peu à peu un foyer d'action sociale antialcoolique, et un secrétariat d'informations et d'aide efficace pour MM. les curés dans la lutte contre les buvettes ou contre les vendeurs de boissons non licenciés. Le Père Directeur de *La Tempérance* est aussi, depuis 1909, membre directeur de la *Ligue Antialcoolique* de Montréal, puissante organisation fondée en 1906 pour la lutte contre la buvette, pour l'amélioration de la loi des licences et sa mise en vigueur, et en général pour promouvoir la cause antialcoolique sur les terrains social, municipal et législatif. Des efforts considérables et persévérants ont été tentés, avec des succès marqués, par la Ligue, dans tous ces domaines.

LES CONGRES DE TEMPERANCE.

1. *Le Congrès de Saint-Pierre-aux-Liens.*

En 1909, un vaillant apôtre de la tempérance, M. l'abbé J.-P. Desrosiers, curé de Saint-Pierre-aux-Liens, près Montréal, avec le concours du Père Ladislav, o. f. m., directeur de *La Tempérance*, organisa un congrès interparoissial de tem-

pérance, pour la partie ouest de la ville de Montréal. Le congrès eut lieu le 25 octobre, à Saint-Pierre-aux-Liens, avec l'approbation de sa Grandeur Mgr l'Archevêque, qui, de Québec, où il assistait au Concile national, envoya sa bénédiction aux congressistes, dans un télégramme adressé au P. Ladislas. Treize paroisses et quinze sociétés de tempérance étaient représentées au congrès, par un nombreux clergé et des délégués de ces sociétés. Le congrès s'ouvrit par une messe, à laquelle le P. Ladislas adressa la parole; des rapports furent présentés au congrès par les pères Ladislas et Hugolin. Ce dernier, secrétaire du congrès, en publia le compte rendu et les travaux. Les congressistes votèrent à l'unanimité des remerciements "aux PP. Franciscains, missionnaires officiels de la tempérance pour l'archidiocèse, et particulièrement au R. P. Ladislas, à qui est dû en bonne partie le succès de cette journée, par le zèle habile qu'il a mis à le préparer." Le congrès se termina par la Bénédiction du T. S. Sacrement donnée par le R. P. Ladislas.

Ce congrès fut le point de départ d'une vigoureuse campagne de tempérance à Montréal. Plaintes contre 550 épiciers et buvettiers, réorganisation de la *Ligue antialcoolique*, pensée formidable des citoyens vers l'adoption, par le conseil municipal, du règlement de l'échevin Carter pour la fermeture à bonne heure des buvettes, etc., autant de conséquences certaines et directes du congrès de Saint-Pierre-aux-Liens, sans compter la répercussion qu'il eut par tout le pays.

2. Le Congrès diocésain de Québec.

L'année suivante, 1910, un second congrès antialcoolique,

beaucoup plus considérable, puisqu'il était le Premier Congrès Antialcoolique du diocèse de Québec, eut lieu en cette dernière ville, du 31 août au 4 septembre, dans les salles de l'Université et au Séminaire. C'était quelques jours avant l'ouverture du Congrès Eucharistique international de Montréal; coïncidence heureuse, qui valut au Congrès de Québec la présence de nombreux et distingués Européens, prêtres et laïques, venus au Canada pour le Congrès eucharistique. Son Eminence le Cardinal Vanutelli voulut bien porter la parole à l'une des séances solennelles du Congrès de Québec, et Mgr Touchet, l'éloquent évêque d'Orléans, prêcha à la messe solennelle le dimanche 4 septembre, jour de clôture du Congrès de tempérance.

Les Franciscains eurent l'honneur de participer de façon notable à ce mémorable congrès. Des conférences publiques, avec projections lumineuses, furent données dans la salle des promotions de l'Université, chaque jour du congrès, par les Pères Joachim et Ladislav; ce dernier lut aussi au congrès un rapport sur *l'enseignement et la propagande antialcooliques dans les paroisses par les sociétés de tempérance*. Enfin, un de nos pères avait été chargé par le Comité général d'organiser une exposition antialcoolique pour le congrès; établie dans le vaste parloir du Petit séminaire, elle comprenait 1100 exhibits, principalement des publications antialcooliques; un catalogue imprimé guidait les visiteurs à travers l'exposition. A la dernière séance plénière des commissions du congrès, le président général, Mgr P.-E. Roy, évêque auxiliaire

de Québec, eut des paroles de la plus grande bienveillance à l'adresse de nos pères. (1)

L'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE.

Mgr Bruchési, dans sa lettre pastorale contre l'intempérance, marquait sa sollicitude pour la jeunesse, et indiquait clairement—et avec combien de raison!—qu'il fallait donner une attention spéciale, dans la croisade, à la jeune génération pour lui inculquer des convictions et lui former une mentalité antialcooliques. Le règlement de la Société de tempérance prévoyait dans ce but la création, au sein de chaque société paroissiale, d'une section pour les enfants depuis la première communion jusqu'à l'âge de dix-huit ans, et sa Grandeur demandait en outre que dans les écoles un enseignement antialcoolique fût donné. Dans la mesure où leur initiative était de mise, les "missionnaires de la tempérance" ont essayé de réaliser ces désirs de leur premier pasteur. D'abord, ils n'ont pas manqué d'enrôler les enfants sous la bannière de la tempérance, au cours de leurs prédications. Ils voulurent faire plus. Ils tentèrent, concurremment avec d'autres apôtres de la cause, des efforts pour faire introduire, dans les écoles primaires de la Province, l'enseignement antialcoolique obligatoire. Au congrès de Saint-Pierre-aux-Liens, un religieux Franciscain avait présenté un mémoire sur *l'Enseignement*

(1) En 1913, le 10 septembre, se tint aussi, à St-Hyacinthe, un beau et très fructueux congrès diocésain de tempérance, dont le R. P. Constant Doyon, o.p., apôtre zélé de la tempérance, fut la cheville ouvrière.

antialcoolique à l'École Primaire; ce mémoire motiva de la part des congressistes une résolution unanime, en vertu de laquelle le rapporteur était prié de présenter son travail au Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique.

Comme le Comité devait avoir bientôt sa réunion de l'automne, l'auteur se hâta de faire imprimer son mémoire, afin d'en faire parvenir un exemplaire à chacun des membres du Comité, ainsi qu'au secrétaire, ensemble avec la résolution du Congrès, avant la date de la réunion du Comité. Celui-ci accueillit très favorablement le rapport, et marqua sa satisfaction dans le procès-verbal de ses délibérations; il n'inscrivit toutefois pas encore — il ne l'a d'ailleurs pas encore fait — l'enseignement antialcoolique au programme des études; il ne fallait au reste pas s'attendre à une action précipitée. Cependant, le 1er décembre suivant, soit quelques jours plus tard, le Surintendant du Conseil adressait aux inspecteurs d'écoles une circulaire qui, pour la première fois, attirait leur attention officiellement et fortement sur l'enseignement antialcoolique. "Je viens, écrivait M. le Surintendant, vous demander de participer, dans votre sphère d'action, à la campagne qui se poursuit actuellement en faveur de la tempérance, et d'insister auprès des maîtres et des maîtresses de classe, pour que tous cherchent à prémunir les enfants qu'ils ont à instruire contre les dangers de l'alcool et leur inspirent l'horreur de l'ivrognerie. C'est agrandir le rôle de l'école que de lui confier une pareille mission, etc."

Si l'enseignement antialcoolique à l'école primaire n'a pas été rendu obligatoire, il se donne néanmoins dans un grand nombre d'écoles. La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal pour sa part, grâce surtout à l'un de ses

principaux membres, l'Hon. Juge Eug. Lafontaine, président de la *Ligue antialcoolique*, a fait beaucoup pour l'enseignement de la tempérance dans les écoles de son ressort. Pour ne noter que ce qui nous concerne directement, nous obtînmes, au printemps de 1910, de la Commission scolaire, l'autorisation de donner aux élèves dans toutes ses écoles, en présence des maîtres et des maîtresses, des conférences antialcooliques avec projections; ces conférences furent données par les Pères Ladislav et Joachim, aux élèves de langue française, et par le Père Ethelbert, aux élèves de langue anglaise.

En outre, notre revue de *La Tempérance* s'est habituellement efforcée de propager des idées de tempérance parmi les enfants, soit au moyen d'articles écrits pour eux, soit en leur proposant des problèmes et des dictées antialcooliques. La revue, reçue dans 25000 foyers et par un bon nombre d'instituteurs et d'institutrices, a certainement eu sur ce point une influence considérable; on en pourra juger par le fait suivant.

En 1910 *La Tempérance* ouvrait un concours pour les seuls élèves des écoles primaires. Il leur était demandé de répondre brièvement à cette question: *Pourquoi je serai toujours tempérant (ou tempérante.)* Des réponses furent envoyées par plus d'un millier d'enfants répartis entre une centaine d'écoles; ces réponses donnèrent cette vive et très consolante impression que la génération qui grandit est avertie des méfaits de l'alcool.

LES RESULTATS DE LA CROISADE.

Le mouvement antialcoolique dans la Province de Québec a été un mouvement d'ensemble, auquel ont concouru autorités religieuses et autorités civiles, clergé et laïques; et non seulement les Franciscains, mais tous les autres ordres de missionnaires, et non seulement les ordres religieux mais le clergé séculier, tous ont fait leur part dans cette croisade. Quant à l'autorité civile, elle s'est appliquée, sous la poussée de l'opinion publique, à améliorer, d'année en année, la Loi des licences, à la rendre plus sévère, à en assurer l'application plus stricte, à réduire le nombre des licences dans les villes de Québec et de Montréal. Tous ces efforts combinés ont produit par tout le pays des résultats magnifiques dont il est impossible d'assigner avec justice pour les Franciscains et sans injustice pour leurs dignes émules, la part qui revient aux uns et aux autres dans le résultat général. Qu'il me suffise de donner un aperçu général des résultats obtenus.

Les fidèles, hommes, femmes, enfants, ont été enrôlés dans la Société de tempérance dans presque toutes les paroisses des diocèses de Montréal, Québec, Joliette, Saint-Hyacinthe, Trois-Rivières, Chicoutimi, Rimouski, et dans plusieurs paroisses des diocèses de Valleyfield, Nicolet, Sherbrooke, Mont Laurier et Témiscamingue. En prenant pour moyenne d'enrôlement les 2/3 des fidèles — ce qui n'est pas exagéré — des paroisses où la Société a été établie, on arrive à un chiffre de plus d'un million de membres, soit environ 300,000 hommes et jeunes gens, au bas mot.

Une belle armée certes rangée sous les bras de la croix.

Mais encore fallait-il y maintenir l'ardent des premiers jours, la cohésion et la discipline qui font la force. Des statuts (1) y pourvoyaient.

"Chaque année, le dimanche qui précède la fête de Noël, les sections paroissiales éliront, sous la direction du curé, un vice-président et six conseillers. Tous seront rééligibles à volonté.

"Une fois chaque mois, le vice-président et les conseillers se réuniront chez le curé, pour s'entretenir de toutes les questions qui intéressent la tempérance: licences d'hôtels, observation des lois, usages dans les familles, précautions à prendre à l'époque des élections, abus à réprimer, beaux exemples à citer. Le compte rendu de cette assemblée sera consigné dans un cahier et les faits importants seront fidèlement communiqués à l'archevêché par le curé, ou par un des conseillers nommé secrétaire à cette fin.

"Do temps en temps, une fois tous les deux mois, ou chaque mois par exemple, le curé invitera les membres des différentes catégories à se réunir à l'église, la jour et à l'heure qui paraîtront les plus convenables. Il pourra y avoir alors récitation du chapelet, instruction et bénédiction du T. S. Sacrement.

"Deux fois l'année, c'est-à-dire une fois au moins à l'hiver et une autre fois pendant l'été, il y aura à l'église paroissiale une réunion solennelle des membres de toutes les catégories avec prédication, chant et bénédiction du T. S. Sacrement."

Dans quelle mesure ces dispositifs ont-ils été observés? Dans une mesure assez retreinte, il faut le reconnaître. Ce

(1) Le règlement de la Société de tempérance de l'archidiocèse de Montréal a servi de type aux règlements de la même société dans plusieurs autres diocèses.

qui ne veut pas dire, heureusement, que les sociétés de tempérance ont été généralement laissées à elles-mêmes, sans aucun secours. Mise en vigueur intégrale et persévérante des règlements dans un bon nombre de paroisses, prédications renouvelées, diffusion de la revue *La Tempérance* et de brochures et tracts antialcooliques par centaines de mille, ces secours ont maintenu au sein d'un bon nombre de sociétés la vitalité des premiers jours.

L'effet direct et principal de la prédication de la tempérance et de l'enrôlement des fidèles dans l'armée des croisés a été l'amélioration sensible des mœurs, au point de vue de la sobriété. Il est certain que dans les circonstances les plus variées où la boisson, il y a dix ans, était généreusement prodiguée : baptêmes, noces, pique-niques, visites, fêtes du jour de l'an, etc., on ne la dispense plus qu'avec une extrême parcimonie en un grand nombre de familles — et encore ! — lorsqu'elle n'est pas remplacée par quelque breuvage inoffensif. La *traite*, la *traite* elle-même a vu ses plus beaux jours ; la pratique s'en en fait plus restreinte et une foule de gens en ont secoué le joug tyrannique. N'a-t-on pas vu, en 1909, en pleine Assemblée Législative, un député en proposer l'abolition par statut ? C'est un signe des temps et l'indice de mœurs plus sobres. Il serait aisé de faire la démonstration abondante de cette amélioration des mœurs, mais ce serait sortir du cadre de cet aperçu.

La mentalité publique sur la question de la tempérance s'est partout transformée en même temps que les mœurs. Aujourd'hui, sauf les buveurs invétérés, les hôteliers et ceux qui vivent du commerce de l'alcool, tous les citoyens ont pris carrément position pour la tempérance. On a pu le constater

maintes et maintes fois. Le public veut la tempérance, et il la veut si clairement que le gouvernement le sait à n'en pas douter; dans une circonstance solennelle il s'est proclamé, par la bouche de son Premier ministre, un "gouvernement de tempérance," et depuis dix ans son attention va à favoriser le mouvement de la tempérance — avec diplomatie, cela va de soi — jusqu'à s'attirer la haine des hôteliers. Que les temps sont changés!

Une des conséquences immédiates et logiques de la transformation de l'opinion publique a été, on le conçoit, la lutte contre la buvette. Pour beaucoup même les efforts vers la tempérance se concrétisent dans la lutte contre la buvette; et l'on s'est mis sans tarder à diminuer on à supprimer les licences, dans toutes les parties de la Province. Depuis 1906 il y a eu marche sensible et constante vers la suppression des licences ou leur réduction à un chiffre normal. 3,145 licences en 1905 2651 en 1911, et 2267 en 1914, soit une diminution de 878 en 9 ans, alors que la population augmentait, c'est déjà quelque chose. Ces chiffres sont plus éloquents encore, si l'on tient compte que le nombre des licences suivit une marche ascendante jusqu'à l'inauguration de la croisade en 1906. En effet, de 1900 à 1905, en cinq ans, elles avaient été portées de 2763 à 3145, soit une augmentation de 382. Il n'y avait pas de raison pour que cette marche s'arrêtât, et l'on peut affirmer que sans la lutte entreprise en 1906, le nombre des licences, de 2763 qu'il était en 1900, et de 3145 en 1905, aurait atteint en 1915 le chiffre énorme de 4000, alors qu'il n'est que de 2267, en sorte que ce n'est pas 878, mais bien 1700 LICENCES que la croisade de tempérance a fait supprimer. Par ailleurs, le nombre des hôtels de tempérance

passait, de 157 en 1900, et de 168 en 1905, à 326 en 1911, et à plus de 400 en 1914.

Or il importe de le noter soigneusement, le nombre des licences ne peut pas diminuer sans que le public le veuille, puisqu', soit que les licences soient abolies ou diminuées par le vote favorable des électeurs municipaux — ce à quoi la loi pourvoit en ce pays — soit que l'initiative en soit prise par les conseils municipaux eux-mêmes élus par le peuple — très souvent sur cette question de licences —, c'est toujours le suffrage des citoyens qui est la cause directe et certaine de cette diminution. Dans un grand nombre de municipalités — à peu près 800 sur 1100, la prohibition totale des boissons enivrantes est en vigueur, de par la volonté des citoyens.

CONCLUSION.

Dans ce mémoire je n'ai fait que donner un aperçu sommaire du mouvement antialcoolique dans la Province de Québec, et de la part qu'y ont eue les Franciscains. Entrer dans les détails de la croisade, noter les incidents de la lutte, et marquer les phases ou les aspects, tel n'était pas mon dessein. Cependant, la bibliographie jointe au présent *Aperçu* contient des notes nombreuses qui feront connaître plusieurs de ces détails et divers incidents et aspects de la participation franciscaine à la croisade antialcoolique. Ces notes, si je ne m'abuse, ne manqueront pas d'intérêt à ce point de vue.

